

12 juin 2009 -10:56

Appartient à Conseil des ministres du 12 juin 2009

Emploi en temps de crise

Maintien des droits en matière de sécurité sociale en cas de maladie professionnelle

Maintien des droits en matière de sécurité sociale en cas de maladie professionnelle

La ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx et la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet ont présenté des mesures qui garantissent les droits en matière de sécurité sociale pendant la période de réduction du temps de travail. Le Conseil des ministres a, à ce propos, approuvé le projet d'arrêté royal qui exécute la loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi pendant la crise.

La proposition protège les travailleurs contre la perte de leurs droits en matière de sécurité sociale, et plus particulièrement en matière de maladies professionnelles durant la diminution de leur temps de travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>